

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



M. Sophie GRIPPON
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2024.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.



À Berry-Boway, le 05/01/2024

Le maire
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,

Gouin B

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



M. François RICHTIN
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2024.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.



À Berry-Boway, le 05/01/2024

Le maire
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,

Gouin B

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



M. Anais ROUSSEAU
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2024.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.



À Berry-Boway, le 05/01/2024

Le maire
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,

Gouin B

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024

Le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024.

Voici les noms et les cartes des 3 agents recenseurs recrutés par la Mairie

Nous vous remercions de lui réserver le meilleur accueil.